

Règlement

Les 6h de Marche Nordique d'Épône

Article 1 : Organisation

Le Comité Départemental du Sport en Milieu Rural des Yvelines et l'association Club des partenaires Epônois organisent un évènement « **Les 6 Heures de Marche Nordique d'Épône** » non chronométré, le Dimanche 08 Avril 2018. Sur validation de la fédération délégataire (Fédération Française d'Athlétisme), cet évènement Marche Nordique est ouvert aux pratiquants licenciés et non licenciés.

Article 2 : Lieu de la manifestation

La manifestation se déroulera entièrement sur le territoire Epônois. Le départ et l'arrivée se feront au parc du château au 9 Rue du Pavé, 78680 Épône.

Article 3 : Partenaires



Yvelines
Le Département



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE DÉVELOPPEMENT
DU SPORT



Article 4 : Déroulement et parcours

L'évènement se déroulera en une seule étape à allure libre et sans esprit de compétition.

Le départ est fixé le dimanche 8 avril 2018 à 10 h et se termine le dimanche 8 avril 2018 à 16h.

Les 6 heures de Marche Nordique d'Épône se déroulent **par équipe de 4 personnes maximum ou en individuel**. Chaque équipe dispose d'un seul dossard transmissible, qui devra obligatoirement être porté et visible durant toute la durée de l'évènement.

Au sein d'une équipe, l'alternance des partenaires se fera dans l'ordre et le rythme choisi par le groupe. Les relais s'effectuent uniquement dans la zone prévue à cet effet.

A savoir : La possibilité est offerte à l'équipe de marcher à plusieurs de la même équipe en même temps. Néanmoins, un seul relais sera comptabilisé.

La distance de la boucle est de 5,6 kms.

Sport en Milieu Rural

Comité des Yvelines




Comité Départemental 78
Sport en Milieu Rural

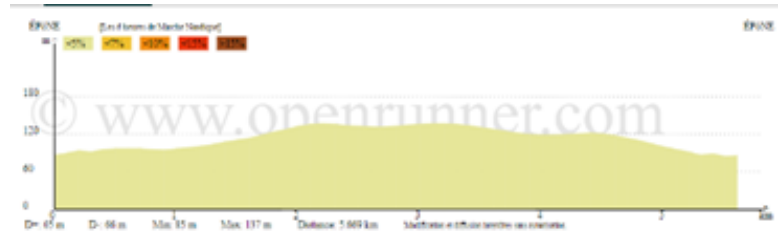
Le Sport est dans ma nature !



1 = Départ/Arrivée/ravitaillement au parc du château

 Ravitaillement

 Parcelle routière (emprunter la bande cycliste)



Déroulement de la journée :

9h-10h → Ouverture des inscriptions/récupération des dossards

9h45 → Echauffement collectif animé par l'organisation

10h → Départ des 6h

16h → Fin des 6h

16h15 → Remise des récompenses

Article 5 : Certificat médical / Licence

Cet évènement Marche Nordique est ouvert à toute personne majeure le jour de l'évènement (18 ans révolus), licenciée ou non. Aucun certificat médical à la pratique sportive n'est exigé.

Article 6 : Inscriptions

Les inscriptions se font sur le site : www.cdsmr78.fr

L'inscription définitive sera validée par un mail de confirmation.

Date limite : Vendredi 6 Avril 2018 à 12h.

Passée cette date, il sera possible de s'inscrire sur place, le jour de la manifestation.

Tarifs : 7€ adhérents FNSMR

10€ non adhérents

12€ sur place (inscription de 9h à 10h)

Article 7 : Accueil et restauration.

Le village ouvrira ses portes à 9h

Des toilettes seront disponibles au village de départ pendant toute la durée de l'évènement.

Une buvette et autres stands proposeront de quoi se restaurer (pour éviter les temps d'attente, une feuille de commande sera donnée lors du retrait des dossards).

Article 8 : Sécurité

Chaque marcheur participe sous sa propre responsabilité et devra s'assurer auprès de son médecin que son état de santé lui permet de participer à cet évènement.

Les accompagnateurs à vélo ne sont pas autorisés sur le parcours.

Le parcours sera balisé.

Le marcheur s'engage à emprunter uniquement le parcours balisé, les trottoirs et respecter le code de la route.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule.

Chaque participant a l'obligation de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours. En cas d'impossibilité de joindre le PAS, le numéro d'urgence est le 112.

Un PAS (Point d'Alerte Secours) sera sur place au village de départ. Néanmoins, il est préférable de vous munir du matériel nécessaire permettant les soins mineurs (échauffements, ampoules, etc...).

Article 9 : Assurance et responsabilité.

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile contractée auprès de l'assurance de la Fédération National du Sport en Milieu Rural.

L'organisation décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques, immédiats ou futurs, le vol et les conséquences consécutives à de fausses déclarations. Le responsable du PAS, pourra arrêter tout participant en mauvaise condition physique apparente.

Article 10 : Annulation.

L'organisation ne propose pas de garantie annulation pour les inscriptions.

En cas d'annulation par l'organisation, aucun dédommagement ne pourra être accepté.

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo défavorables, l'organisation se réserve le droit de retarder le départ de l'évènement, de l'arrêter, de modifier son parcours, voire de l'annuler sans préavis, sans que les marcheurs puissent prétendre à aucune indemnisation.

Article 9 : Gestion des déchets.

Une attention particulière à l'environnement des sites traversés par le parcours sera portée.

Il est interdit de jeter les déchets sur le parcours. Les emballages vides devront être déposés dans les poubelles mises à disposition dans le village départ et points de ravitaillement.

Article 10 : Droit à l'image.

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser toutes les images, photographies et vidéos prises lors de la marche, ainsi que les noms des participants à des fins de communication sur cet évènement et d'autres.

Les marcheurs autorisent les organisateurs à exploiter les images de la marche et sans qu'ils puissent s'y opposer par leur droit à l'image.